

**ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présents : 45	Séance du : 21 avril 2026	Date de publication : <b>29 AVR. 2026</b>
--	------------------------------	--

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni à la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

**PRESENTS :**

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - DECARD Guillaume - CAYRON Jean - KLINHOLFF Jean-Pierre - LONGO Gilles - TAPIERO Théo - EL AKKADI Imane - DELAUNAY-KAIDOMAR Françoise - COLOMAR Pierre - LOPEZ Yolande - LANCINE Brigitte - MORENVAL Fabrice - NOURI Isabelle - CHIODI Josiane - DIGANI Stéphane - RAMI Hafida - ROUX Fabien - GRILLET Maxime - TOSI Eliane - AGLIO Yoann - BRENDLE Karen - CAMILLERI Mickaël - CERRUTTI Martial - CHARLET Chloé - FIHIPALAI Telesia - LAUVARD Sonia - LEROY Carine - MARCHAND Charles - MICHELAN Katia - PETRUS-BENHAMOU Martine - PLANTAVIN Christelle - SOLER Annie - VIOLET Paul - BLANC Sylvie - CHANIOL Philippe - CHIRON Hervé - COCUSSE Emmanuelle - ISEPPI Stéphane - JUBLOT Guillaume - LOMBARD Danièle - LECHANTEUX Julie - TESSONNEAU Pascale - TISSIER Ken - AZZOPARDI Noël.

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : GNERUCCI Yoann donne procuration à CAYRON Jean - CHIOCCA Christophe donne procuration à COLOMAR Pierre - BONNEMAIN Emmanuel donne procuration à MICHELAN Katia.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. ROUX.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

\*

**SYNDICAT MIXTE DE LA GARONNETTE****ELECTION DES DELEGUES**

\*

**- N° 56 -**

M. CAYRON, Vice-Président, expose :

Le cours d'eau de la Garonne s'écoule à la limite des territoires de Sainte-Maxime et de Roquebrune-sur-Argens. Il est géré par le syndicat mixte de la Garonne, créé en 2011, auquel la Communauté d'agglomération a adhéré par délibération du 11 décembre 2017 se substituant à la commune de Roquebrune-sur-Argens. De même, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez s'est substituée à la commune de Sainte-Maxime.

Le syndicat a pour compétence l'étude, le diagnostic, l'évaluation et la réalisation de travaux, la dépollution et le débroussaillage du cours d'eau de la Garonne et de ses affluents.

Les statuts du syndicat de la Garonne précisent que chaque EPCI membre est représenté par trois (3) délégués élus. Pour chaque délégué titulaire, il est prévu la désignation d'un délégué suppléant, dans les mêmes conditions, appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Dès lors, il est proposé d'élire trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants.

L'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale et des délégués des syndicats mixtes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.* »

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil « *peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* »

A la suite de cet exposé,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-2 et L.2121-21,

**VU** les statuts du Syndicat Mixte de la Garonne,

**CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement général de l'assemblée délibérante, il y a lieu de désigner trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants,

le Conseil communautaire est invité à :

**PRENDRE ACTE** des candidatures.

**DECIDER** à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**PROCEDER** à la désignation de chacun des trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants du Conseil communautaire au sein du Syndicat Mixte de la Garonne.

**DIRE** que la présente délibération sera notifiée au Syndicat Mixte de la Garonne.

### **LE CONSEIL,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de **M. CAYRON, Vice-Président,**

**ET A LA DEMANDE** de **M. LE PRESIDENT,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des candidatures suivantes :

Les délégués titulaires :

- Monsieur CAYRON Jean
- Monsieur GNERUCCI Yoann
- Monsieur MILLANELLO Alain

Les délégués suppléants :

- Madame BOUVARD Martine
- Madame RABET Isabelle
- Madame LELEU Sylvie

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur CAYRON Jean délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte de la Garonnette avec 46 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (LECHANTEUX Julie, JUBLOT Guillaume).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur GNERUCCI Yoann délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte de la Garonnette avec 46 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (LECHANTEUX Julie, JUBLOT Guillaume).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur MILLANELLO Alain délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte de la Garonnette avec 46 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (LECHANTEUX Julie, JUBLOT Guillaume).

**PROCEDE** à la désignation de Madame BOUVARD Martine déléguée suppléante au sein du Syndicat Mixte de la Garonnette avec 46 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (LECHANTEUX Julie, JUBLOT Guillaume).

**PROCEDE** à la désignation Madame RABET Isabelle déléguée suppléante au sein du Syndicat Mixte de la Garonnette avec 46 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (LECHANTEUX Julie, JUBLOT Guillaume).

**PROCEDE** à la désignation de Madame LELEU Sylvie déléguée suppléante au sein du Syndicat Mixte de la Garonnette avec 46 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (LECHANTEUX Julie, JUBLOT Guillaume).

**DIT** que la présente délibération sera notifiée au Syndicat Mixte de la Garonnette.

---

**FAIT** et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président**



**Frédéric MASQUELIER**

**Le Secrétaire de séance**

**Fabien ROUX**